
Présence de la Ministre au CNESER, déclaration du SNPTES

Madame la Ministre,

De sa longue existence, le SNPTES ne se souvient pas avoir vécu une campagne législative dans laquelle les différents partis et candidats omettent de donner leurs visions et projets pour l'enseignement supérieur et la recherche... Les programmes, en ce domaine, sont vides ou se réduisent à quelques lignes très évasives. La communauté universitaire pourrait se rassurer en se disant que nous échapperons, une fois n'est pas coutume, à une énième « grande loi » de la gouvernance de l'enseignement supérieur... Comme si la réforme de la gouvernance des établissements était l'alpha et l'oméga de chaque réforme de l'enseignement supérieur ! Comme si un accroissement de l'autonomie allait, comme par magie, régler des problèmes essentiellement liés au manque de moyens humains et financiers dont disposent les établissements !

En réalité, Madame la Ministre, le SNPTES peut affirmer que nos établissements et la communauté universitaire ont uniquement besoin d'une loi de programmation de l'enseignement supérieur qui, tout en accordant des moyens humains et financiers pérennes, mettrait fin aux dérives réformistes comme aux énièmes expérimentations de ces 15 dernières années. Autrement dit, la communauté universitaire aimerait pouvoir essentiellement se consacrer à l'enseignement et à la recherche afin, notamment, de préparer notre jeunesse et notre pays aux enjeux considérables auxquels nous sommes toutes et tous confrontés.

Pour le SNPTES, Madame la Ministre, les personnels BIATSS ne doivent pas être oubliés. Il convient ainsi de rendre effectifs les financements et les mesures prévus, pour les personnels, dans la loi de programmation de la recherche (LPR) et dans le protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières signées par le SNPTES, à Matignon, en octobre 2020. La mise en place et le financement de ces mesures doivent être accélérés afin, en particulier, d'améliorer de manière substantielle les régimes indemnitaires des personnels et d'offrir, notamment grâce aux repyramidages ITRF, de réelles perspectives de carrière. Une loi de programmation de l'enseignement supérieur permettrait, Madame la Ministre, de parachever une politique qui, enfin, prendrait en considération les personnels que nous représentons, tous les personnels... en n'oubliant pas nos collègues contractuels qui doivent pouvoir bénéficier d'une rémunération correcte et de réelles perspectives (CDI, titularisation, etc.).

Enfin, le SNPTES profite de cette rencontre, pour rappeler que si la convergence indemnitaire doit nous conduire vers des taux et montants de primes comparables à ceux pratiqués dans d'autres ministères (nous en sommes loin!), ce véritable défi ne doit pas, cela paraît évident, se réaliser, au sein de notre ministère et de nos établissements, par des mesures aussi iniques qu'ubuesques qui consisteraient, pour différentes raisons, à cibler uniquement quelques corps bénéficiaires au détriment d'autres collègues. Ce ciblage des revalorisations des primes, par essence inéquitable, engendrera des tensions inutiles au sein de nos établissements.

Choisy le Roi, le 14 juin 2022